

**PROCES-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 SEPTEMBRE 2022 – 19h00
MAIRIE DE VILLEREVERSURE**
(convocation faite le 02 septembre 2022)

Président : M. Jordan GIRERD

Présents :

Mesdames Danielle GUILLERMIN, Raphaële FRISON, Céline AZNAR, Chrystèle COURTHIAL et Marie-Pierre CHANEL ;

Messieurs Jordan GIRERD, Jérôme CHURLET, Nicolas CLAIR, Frédéric WALLE, Daniel GAMEIRO, Mathias LAUGIER et Kévin FLAMANT ;

Excusés :

Mesdames Marianne BREVET et Cécile PIERRE ;

Absents : /

Pouvoirs :

- Mme Marianne BREVET à Mme Danielle GUILLERMIN,
- Mme Cécile PIERRE à M. Frédéric WALLE

Secrétaire de séance : Mme Céline AZNAR

Quorum : 11 (atteint)

Ordre du jour de la séance :

1. CM du 05 juillet 2022 – Approbation du compte rendu
2. Institution et vie politique – Convention de prestations de service avec la commune de Val-Revermont pour la mutualisation du conseiller numérique (annexe jointe)
3. Finances – Demande de subvention pour le récolement des archives communales
4. Personnel communal – Modification du tableau des emplois (création)
5. Commissions – Point sur les dossiers en cours
6. Questions diverses

APPROBATION DU PROCES- VERBAL DU 05/07/2022	Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jordan GIRERD, Maire, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 05 juillet 2022 et passe à l'ordre du jour.
	M. le Maire rappelle que la commune reçoit, dans les locaux de la mairie, un conseiller numérique tous les mercredis matins. Il est employé par la commune de Val-Revermont. Le conseiller numérique a pour missions d'aider les habitants du territoire à mieux maîtriser les outils numériques.

<p>INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC LA COMMUNE DE VAL- REVERMONT POUR LA MUTUALISATION DU CONSEILLER NUMERIQUE</p>	<p>Actuellement, le conseiller numérique a un véritable succès auprès des usagers. Le planning des rendez-vous est complet et un atelier d'informatique est en préparation pour avoir lieu en mairie en lieu et place de celui de la résidence sénior.</p> <p>Un planning de ses présences sur la commune et sur les communes avoisinantes sera prochainement en ligne sur le site internet.</p> <p>La commune de Val-Revermont souhaite que la commune de Villereversure signe une convention de prestations de service pour la mutualisation du conseiller numérique vis-à-vis des frais en lien avec ses missions. Les frais en questions sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les heures réalisées en dehors du temps normal de travail, - les frais afférents à la mise à disposition de matériel (soit 10€/mois), - les frais liés aux déplacements du conseiller numérique sur la base de 0,51€ du kilomètre (seulement les kilomètres de l'aller Val-Revermont – Villereversure seront comptabilisés). <p>Un état sera fait trimestriellement auprès de la commune.</p> <p>M. le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal de signer la convention en annexe de ladite délibération. Celle-ci courra jusqu'au 1^{er} novembre 2023 (date de fin du contrat initial).</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE la présente convention en annexe, - DONNE autorisation à M. le Maire pour signer la présente convention et payer les frais afférents au conseiller numérique, <p><i>Demande de scrutin particulier : Non</i></p>
<p>FINANCES - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE CLASSEMENT DES ARCHIVES COMMUNALES</p>	<p>M. le Maire expose aux membres du conseil municipal que le projet de classement des archives communales était prévu au budget 2022.</p> <p>Le centre de gestion de Péronnas a été mandaté pour établir un devis concernant cette prestation. En effet, depuis 1997, année de la dernière intervention de classement du centre de gestion, la commune n'avait pas poursuivi l'archivage des documents. Nous retrouvons de ce fait une masse d'archives à classées et une autre à vouée à l'élimination.</p> <p>Il en ressort de l'état des lieux du 04 janvier 2022, établi par le centre de gestion, qu'il y aurait 69,5 mètres linéaires d'archives dont 13,14 mètres linéaires seulement de classées grâce à l'intervention ayant eu lieu en 1997.</p> <p>Les archives départementales ont émis un avis technique positif sur la proposition d'intervention du centre de gestion.</p> <p>M. le Maire a, selon la décision n°2022-022 du 06 mai 2022, approuvé le devis du centre de gestion d'un montant de 9 375,00€ HT (il n'y a pas de TVA sur ce type de prestation).</p>

	<p>M. le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal de déposer une demande de subvention auprès du département pour le classement des archives communales.</p> <p>Le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :</p> <table border="1" data-bbox="526 398 1369 813"> <thead> <tr> <th>Sources</th> <th>Libellé</th> <th>Montant</th> <th>Taux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Fonds propres</td> <td></td> <td>5 156,25 €</td> <td>55 %</td> </tr> <tr> <td>Sous-total autofinancement</td> <td></td> <td>5 156,25 €</td> <td>55 %</td> </tr> <tr> <td>Conseil départemental</td> <td>Sauvegarde des archives communales</td> <td>4 218,75 €</td> <td>45 %</td> </tr> <tr> <td>Sous-Total subventions publique*</td> <td></td> <td>4 218,75 €</td> <td>45 %</td> </tr> <tr> <td>Total H.T.</td> <td></td> <td>9 375,00 €</td> <td>100.00 %</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"> - DONNE l'autorisation à M. le Maire pour déposer un dossier de demande de subvention pour le classement des archives communales auprès du département et à signer tout document relatif à cette opération, - APPROUVE le plan de financement prévisionnel, - S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions. <p>AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.</p> <p><i>Demande de scrutin particulier : Non</i></p>	Sources	Libellé	Montant	Taux	Fonds propres		5 156,25 €	55 %	Sous-total autofinancement		5 156,25 €	55 %	Conseil départemental	Sauvegarde des archives communales	4 218,75 €	45 %	Sous-Total subventions publique*		4 218,75 €	45 %	Total H.T.		9 375,00 €	100.00 %
Sources	Libellé	Montant	Taux																						
Fonds propres		5 156,25 €	55 %																						
Sous-total autofinancement		5 156,25 €	55 %																						
Conseil départemental	Sauvegarde des archives communales	4 218,75 €	45 %																						
Sous-Total subventions publique*		4 218,75 €	45 %																						
Total H.T.		9 375,00 €	100.00 %																						
<p style="text-align: center;">PERSONNEL COMMUNAL</p> <p style="text-align: center;">-</p> <p style="text-align: center;">MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS</p>	<p>M. le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes : surveillance cantine et ménage des bâtiments communaux.</p> <p>Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 19 septembre 2022, un emploi permanent d'« agent de surveillance cantine et ménage » relevant de la catégorie hiérarchique C et du cadre d'emploi d' « adjoint technique » à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 9/35^{ème}.</p> <p>Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.</p> <p>Il demande que le conseil municipal l'autorise à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 ,5°. Dans l'hypothèse d'un recrutement d'un agent contractuel au titre de l'article L. 332-8 du code général de la fonction</p>																								

	<p>publique, il est précisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le motif invoqué du recrutement d'un agent contractuel, - la nature des fonctions, - les niveaux de recrutement, - les niveaux de rémunération. <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <p>APPROUVE la création d'un emploi permanent dans les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur le cadre d'emploi d' « adjoint technique territorial » relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de surveillance cantine et de ménage des bâtiments communaux à temps non complet à raison de 9/35^{ème}, à compter du 19 septembre 2022, - autorise le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée de maximum 3 ans, renouvelable une fois pour 3 ans et ensuite portant sur un contrat de durée indéterminé. - pour un contractuel, le niveau de recrutement demandé sera un diplôme de niveau : 3, 4, 5, 6, 7, 8 ou sans diplôme. La rémunération sera calculée par référence à l'indice brut de l'échelon 1, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités prévus par délibération du RIFSEEP. La dépense correspondante sera inscrite au budget principal. <p>APPROUVE le nouveau tableau des emplois permanents en annexe de ladite délibération.</p> <p>AUTORISE M. le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et à prendre les dispositions relatives au recrutement et à signer tous documents.</p> <p><i>Demande de scrutin particulier : Non</i></p>
	<p><u>Commission « Communauté éducative »</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rentrée scolaire 2022-2023 ; la rentrée a eu lieu le jeudi 1^{er} septembre. L'école accueille environ 190 enfants et la nouvelle directrice de l'école est Mme Sophie BEUF. Nous avons pour les premiers jours de cantine environ 116 repas de prévus. Vis-à-vis du personnel communal, trois cas de COVID-19 sont déclarés. De plus, une enseignante en maternelle est absente, - Personnel de cantine : un recrutement a eu lieu sur un poste de 15/35^{ème} (cantine + ménage des bâtiments communaux), - Ecole maternelle : une demande auprès de l'Inspection Académique sera faite pour signaler les effectifs importants en classe de maternelle (plus de 30 enfants par classe).

**POINTS SUR LES
COMMISSIONS -
QUESTIONS
DIVERSES**

Intervention de M. Frédéric WALLE :

- Assemblée Générale du tir à l'arc : très bonne année avec la participation au Fédéral. L'association compte 44 licenciés. Il y a eu un changement du bureau car le nouveau président est M. Yoan LEVEQUE,
- Association BEC 01 : elle prend en charge l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments communaux. La commune va se rapprocher de l'agglomération afin d'avoir de plus amples informations,
- Une plaque d'eau pluviale a encore été vandalisée au lotissement du clos du Revermont.

Intervention de M. Daniel GAMEIRO :

- La fibre optique sera livrée durant le dernier trimestre 2022 voir tout début 2023 car il y a eu des complications.

Intervention de M. Kévin FLAMANT :

- Sortie VTT du CCAS : la sortie avec les jeunes du village à Hauteville ne pourra pas avoir lieu cette année car le service de location a été victime de vol. Il faudra prévoir une sortie à l'ouverture de l'été 2023,
- Pont des feuilles : la rambarde du pont sera refaite sans la pierre.

Intervention de M. Nicolas CLAIR :

- Aménagement du Suran : les travaux ont commencé le 1^{er} septembre et dureront jusqu'à fin octobre. La situation météo est parfaite pour les travaux qui n'endommagent pas les terrains. L'abattage des arbres a été réalisé et les propriétaires ont pu récupérer le bois. Les engins de travaux fonctionnent avec de l'huile végétale pour éviter toute pollution. Les nouvelles essences d'arbres seront plantées fin octobre ou plus tard si les crues sont importantes.

Commission « Service à la population » :

- La prochaine réunion de la commission est prévue le 05 octobre,
- Bulletin municipal : réunion prévue le 19 septembre à 20h en mairie,
- Site internet : Mme Marianne BREVET va rejoindre l'équipe de mise à jour du site internet,
- Abri Kili : il y a encore eu des dépôts sauvages de livres dans la cabane. C'est la dernière fois que les bénévoles de l'AVAL font le tri et un article paraîtra dans le journal,
- Poubelles jaunes : si le bac devient trop petit, les habitants peuvent se rendre en mairie afin de changer de volume,
- Nuisances sonores : il y a beaucoup de nuisances durant les heures non réglementaires. Une nouvelle information paraîtra sur Panneau Pocket et le panneau lumineux,
- Donneurs de sang : une randonnée est prévue à 08h30 au départ de Simandre-sur-Suran le 02 octobre.

Commission « CCAS » :

- Repas des aînés : une réunion est prévue le 15 septembre pour la préparation de la commission avec comme priorité le repas des aînés qui aura lieu le 12 novembre,
- Inter-CCAS : la facture de l'Eldo Rado est d'un montant de 95,00€. Pour la semaine bleue, une manifestation seniors/jeunes aura lieu à la salle des fêtes de Bohas le 8 octobre après-midi de 14h à 16h30 sur le thème de l'informatique (danger d'internet, jeux vidéo, réalité virtuelle, etc.). Cette animation sera animée par les conseillers numériques du territoire et il y aura un goûter pour un moment de convivialité.

Commission « Travaux/Infrastructures/Environnement » :

- Route de Mabertin : le syndicat des eaux a fini les travaux le concernant. L'entreprise SOBECA est en train d'enfourer les lignes. La fin des travaux est prévue pour fin septembre,
- Assainissement quartier de l'église : les travaux sont presque terminés, il reste le chemin de Mérillat à terminer,
- ALEC 01 : une rencontre a été faite entre M. Jérôme CHURLET, M. Geoffrey DELLA GIOIA et M. Simon CHANAS pour faire un premier point sur les souhaits de la collectivité en matière d'économie d'énergie. Une nouvelle rencontre aura lieu le mercredi 28 septembre.

Intervention de M. le Maire :

- Personnel communal : le nouvel employé communal au service technique, M. Marcellin NEVERS, a commencé le 16 août. Les premières semaines sont très positives. Il a d'ailleurs nettoyé le lavoir de la Faguette. Il faudrait envisager le nettoyage de la fontaine de l'église en lien avec l'association du patrimoine,
- Numérotation communale : les habitations du lotissement du clos du Revermont vont avoir d'ici quelques semaines une numérotation afin de faciliter l'intervention des services publics (SAMU, La Poste, etc.),
- Plan Local d'Urbanisme : la première réunion a eu lieu le vendredi 2 septembre 2022. Les prochaines réunions auront lieu principalement les lundis après-midi. Il y aura deux réunions publiques en 2023,
- Récital : la mairie n'a aucune information sur une éventuelle reprise,
- Lotissement « route de Bourg » : la commune est toujours en attente pour les frais de raccordement électrique et d'eau,
- Opération « Nettoyons la nature » prévue le 08 octobre,
- Comité des fêtes : le repas des conscrits est prévu le 1^{er} octobre,
- Salle de gym : des travaux ont eu lieu dans la salle de l'association Espace Gym (installation de LED, création de prises supplémentaires, changement de plaques de plafond, etc.),
- Bureau de tabac : le gérant actuel sera en retraite vers mars/avril 2023 et l'évêché repart avec un bail de neuf ans.

~~~~~  
**SEANCE LEVEE A 20h17**

**DECISIONS DU  
 MAIRE EN  
 APPLICATION  
 DES ARTICLES  
 L2122-22 et  
 L2122-23 du  
 CGCT**

| N° décision | Date                 | Domaine  | Objet                                                                                                                                                                       |
|-------------|----------------------|----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2022-033    | 04 juillet<br>2022   | Finances | Approbation du devis n°DE00002062 du « GARAGE SURANNAIS » d'un montant de 138,95€ TTC pour les réparations du Citroën JUMPER                                                |
| 2022-034    | 06 juillet<br>2022   | Finances | Mise en location d'un box à M. Ludovic CHABARD pour un loyer mensuel de 40,00€                                                                                              |
| 2022-035    | 07 juillet<br>2022   | Finances | Délivrance d'un emplacement au marché hebdomadaire pour Mme Suze JOVANOVSKA avec le tarif régulier de 90€ par an                                                            |
| 2022-036    | 31 août<br>2022      | Finances | Approbation du devis n°DV18411 de « DIDIER SIGNALETIC » pour deux plaques de rues « rue du château » d'un montant de 276,00€ TTC                                            |
| 2022-037    | 02 septembre<br>2022 | Finances | Approbation du devis n°D20220901 de M. François COLLET pour la reliure du registre des délibérations et des arrêtés municipaux de l'année 2020, d'un montant de 222,00€ TTC |
| 2022-038    | 12 septembre<br>2022 | Finances | Approbation du devis n°DE22-000817 de « MICROBIB » pour des étiquettes codes-barres pour la bibliothèque, d'un montant de 73,20€ TTC                                        |

**CONVOCAION DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

**👉 A définir – octobre 2022**

|                  | Le Maire         | Le/La secrétaire de séance |
|------------------|------------------|----------------------------|
|                  | M. Jordan GIRERD | Mme Céline AZNAR           |
| <b>Signature</b> |                  |                            |